

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 9 décembre 2020 à 18h30

Date de convocation : vendredi 4 décembre 2020

Début de séance à 18h45

Date d'affichage : 19 mars 2021

Séance levée à 20h30

## Ordre du jour

- ✚ Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 16 septembre et 25 novembre 2020
- ✚ Tarifs municipaux 2021
- ✚ Renouvellement du contrat de fourrière animale
- ✚ Travaux de peinture sur les portes de la chapelle de Kergrist
- ✚ LAC : participation financière communale des masques
- ✚ LAC : présentation des rapports sur l'eau potable, l'AC, le SPANC et d'activité 2019
- ✚ Mise à jour au PDIPR – chemin de randonnée
- ✚ Facturation travaux élagage
- ✚ Changement de fournisseur d'électricité
- ✚ Achat du terrain de M. MIGNOT
- ✚ Questions diverses

Etaient présents : Jacques TRICARD, Sandrine TREBOUTA, Véronique CONAN, Brice LE GONIDEC, Olivier CAPELLE, Thierry MENGUY, Valéry ANNEVILLE, Vincent BOYENVAL, Thierry LE GONIDEC, Ronan DHABIT

Absents excusés : Jérôme COLAS, procuration à Jacques TRICARD

Secrétaire de séance : Sandrine TREBOUTA

### **D2020\_047 APPROBATION DES PV DES CM DU 16 SEPTEMBRE ET 25 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler concernant les Procès-verbal des 16 septembre 2020.

Olivier CAPELLE conteste la rédaction de la délibération D2020\_038 concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques.

La secrétaire de mairie (rédactrice de l'acte) étant absente, pour raison de santé, un conseil municipal se tiendra début janvier en présence de la secrétaire pour clarifier ce point.

*Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent le reste du procès-verbal du 16 septembre 2020.*

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler concernant les Procès-verbal des 25 novembre 2020.

*Les membres du Conseil Municipal, votent avec 10 pour et 1 abstention l'approbation du procès-verbal du 25 novembre 2020.*

## D2020\_048 TARIFS MUNICIPAUX 2021

Monsieur Le Maire rappelle aux élus les tarifs communaux concernant les concessions cimetièrè et columbarium.

<b>Cimetière</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Concession 30 ans	66 €	<b>66 €</b>
Concession 50 ans	99 €	<b>99 €</b>
Inhumation d'une urne	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Scellement urne sur pierre tombale	100 €	<b>100 €</b>
Cavurne 30 ans	330 €	<b>330 €</b>
	Renouvellement 66 €	<b>Renouvellement 66 €</b>
Dispersion de cendres	35 €	<b>35 €</b>

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent les tarifs pour les concessions cimetièrè, les cavurnes et la dispersion des cendres au jardin du souvenir tels que proposés par Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire rappelle aux élus les tarifs communaux concernant la salle des fêtes.

<b>Salle des fêtes</b>	<b>2019</b>	<b>2021</b>
Location résident Le Faouët (week-end)	175 €	<b>180 €</b>
Location par extérieur (week-end)	235 €	<b>285 €</b>
Location journée complète		<b>100 €</b>
Location demi-journée (café)	25 €	25 €
Chauffage (du 01/11 au 31/03)	20 €	20 €
Location salle associative (café)	25 €	25 €
Location salle associative (réunion par des personnes extérieures)	50 €	50 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes.

Véronique Conan propose une prestation de ménage.

Jérôme trouve que le tarif au vu de la salle est élevé.

Véronique propose de rajouter 50€ au prix de la location par une personne extérieure afin de rentabiliser le coût.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent cette nouvelle tarification pour l'année 2021.*

## D2020\_049 RENOUELEMENT CONTRAT FOURRIERE ANIMALE

Le contrat de capture et de gestion fourrière animale conclu avec la société SACPA - CHENIL SERVICE arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose le maintien de la prestation actuelle, aux jours et heures ouvrables (du lundi au samedi). En dehors de ces heures, il appartient à la commune d'assurer le service.

Le coût du service s'élevait à 429.41 € TTC pour l'année 2020, le montant 2021 pour la commune de 405 habitants sera de 434.14 € TTC.

Le contrat est conclu pour une période d'une année débutant le 1er janvier 2021. Il pourra ensuite être reconduit tacitement trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent la reconduction du contrat fourrière animale aux conditions suscitées.*

## **D2020\_050 TRAVAUX DE PEINTURE SUR LES PORTES DE LA CHAPELLE DE KERGRIST**

Monsieur le Maire informe les élus que suite aux travaux de reconstruction des portes de la Chapelle, des travaux de peinture sur les portes sont nécessaires. Pour ce faire, l'Association a pris contact avec des menuisiers pour effectuer des devis.

Monsieur le Maire les présente aux membres présents.

Il précise que la commune a obtenu une subvention de 1403 € auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réfection des portes, au titre de la conversation du patrimoine immobilier.

Une subvention de 1403€ a été attribuée par le Département à la commune et destinée à participer aux frais de peinture des nouvelles portes de la chapelle de Kergrist.

A la demande d'Olivier CAPELLE, le versement de cette subvention à l'association des amis de la chapelle de Kergrist, qui bien qu'ayant déjà supporté les frais du remplacement des portes de la chapelle, est suspendu tant qu'ils ne fourniront pas les documents montrant que cette opération a été effectuée en accord avec les architectes des Bâtiments de France.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désapprouvent le versement de la subvention du Département à l'association « Les amis de la Chapelle de Kergrist ».*

## **D2020\_051 LAC : PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE DES MASQUES**

Monsieur le Maire expose les principes de la participation des communes au financement des masques fournis par Leff Armor.

Principes de participation financière des communes :

- Nombre de masques « adultes & enfants » livrés aux communes
- Prise en compte des frais de livraison « LEPINE » 4049,47 €TTC soit 0,09 €TTC /masques
- Prise en compte de 5 000 masques enfants offerts par le Groupe LEPINE
- Calcul moyen TTC (TVA à 5/5%) d'un masque « adulte » & « enfant » entre les 2 fournisseurs
- Prise en compte d'une subvention Etat de 1 € par masque (sur 40000 masques «adultes» & 1000 masques «enfant» soit 1/6ème du nombre pour prendre en compte les 5 000 masques enfant offerts)
- Prise en compte d'une participation de 50% de Leff Armor après déduction de la subvention de l'Etat

Soit un coût moyen par masque facturé aux communes :

- Masque « adulte » :  $(5,02 \text{ €TTC} - 1 \text{ €}) \times 50\% = 2,01 \text{ €TTC} \times \text{nb masques}$
- Masque « enfant » :  $(\text{nb masques} \times 0,88 \text{ €TTC}) - (1 \text{ €} \times (\text{nb masques}/6))$ .

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent la participation financière d'acquisition de masques dans les conditions formulées par Leff Armor Communauté.*

## **D2020\_052 LAC : RAPPORTS EAU POTABLE, SPANC ET AC, ET D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire informe que les rapports concernant les gestions de l'eau potable, SPANC et AC, mais également le rapport d'activité, ont été transmis en mairie pour lecture.

Ces derniers ont été transmis aux membres du Conseil Municipal pour prise de connaissance, en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques sur les rapports transmis.

*Les membres du Conseil Municipal ont pris des connaissances des documents, et n'ont pas de remarques particulières à formuler.*

## **D2020\_053 MISE A JOUR AU PDIPR - CHEMIN DE RANDONNÉE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Vu la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;
- D'approuver l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autoriser le passage du public) ;
- De s'engager à :
  - o Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
  - o Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
  - o Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée
  - o Informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits
- D'autoriser Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.*

## **D2020\_054 TRAVAUX D'ELAGAGE - REFACTURATION AUX ADMINISTRÉS**

Monsieur le Maire rappelle la campagne d'élagage lancée sur la commune dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire. Un courrier a été adressé aux propriétaires de parcelles devant être élaguer.

Il fait savoir que certains administrés sollicitent la commune pour réaliser le travail pour leur compte moyennant refacturation de la prestation.

L'entreprise ETA Le Calvez a été sollicité par la commune pour réaliser l'élagage pour le compte des propriétaires ayant sollicité la commune, ou encore pour ceux n'ayant pas donné suite à leur obligation d'élagage.

Monsieur propose à l'assemblée d'acter le principe de refacturation aux propriétaires concernés selon les éléments suivants :

- Au prorata du temps passé sur chaque parcelle ;
- Selon qu'il faille pousser la coupe sur la parcelle ou débarrasser la coupe.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent que l'entreprise ETA Le Calvez facturera au temps passé par parcelles sa prestation d'élagage (incluant le ramassage des branches coupées). La commune refacturera la prestation de l'entreprise majorée de 10% chaque propriétaire pour la ou les parcelles le concernant.*

## **D2020\_055 CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la collectivité bénéficie jusqu'au 31 décembre 2020 de tarifs réglementés pour l'électricité. Courant octobre, Synergies France a pris contact avec la mairie afin de proposer leur service pour négocier auprès de fournisseurs d'électricité le meilleur tarif.

Après consultation de fournisseurs, Synergies France a transmis le résultat, et ce dernier est présenté afin de choisir le nouveau fournisseur.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le contrat du nouveau fournisseur ENGIE France qui permettrait une économie annuelle d'environ 30% soit 1664€ et autorisent Monsieur Le Maire à signer ce contrat.*

## **D2020\_056 ACHAT DU TERRAIN DE M. MIGNOT**

Monsieur le Maire souhaite faire l'acquisition au nom de la commune de 2 parcelles, référencées au cadastre sous les n° A491 et A488, d'une surface totale d'environ 7000m<sup>2</sup>, appartenant à M. MIGNOT

Le but de cette acquisition est la construction d'un lotissement sur la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer un compromis de vente pour ces 2 parcelles.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le compromis de vente pour ces 2 parcelles.*

## QUESTIONS DIVERSES

- Accrobranche
- Salle associative
- Bulletin d'information n°46 - COVID 19